



Commune de Serra di Ferro  
Cumuna di Sarra di Farru

## **ARRÊTÉ**

### **Délégation de fonction et de signature à Monsieur BARTOLI Dominique, 3<sup>ème</sup> adjoint**

**N° 20/20**

**Le Maire de la commune de SERRA DI FERRO,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales notamment son article L. 2122-18 qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et son article L. 2122-23 ;

**VU** la délibération du conseil municipal du 24 mai 2020 fixant à 3 le nombre d'adjoints au maire conformément aux articles L. 2122-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur BARTOLI Dominique en qualité de 3<sup>ème</sup> adjoint en date du 24 mai 2020 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal du 24 mai 2020 relative aux indemnités de fonctions ;

**Considérant** la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de Monsieur BARTOLI Dominique, 3<sup>ème</sup> adjoint,

**Considérant** que cet arrêté réglementaire de délégation partielle définit précisément les fonctions déléguées qui seront assurées sous la surveillance et la responsabilité du maire,

## **ARRETE**

**Article 1** - Monsieur BARTOLI Dominique, 3<sup>ème</sup> adjoint, est délégué à la gestion des dossiers relatifs à l'agriculture et aux chemins communaux et assurera et traitera en nos lieux et place et concurremment avec nous, sous notre surveillance et notre responsabilité, les fonctions et missions relatives à toutes les questions se rapportant à ces domaines.

**Article 2** - Délégation permanente de signature est donnée à l'intéressée à l'effet de signer tous documents liés aux fonctions énoncées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus, y compris :

- les bons et lettres de commande ;
- les courriers, certificats, rapports et attestations ;
- les pièces contractuelles (conventions, contrats, baux...).

Délégation permanente de signature est également donnée à l'intéressée à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement du maire, les actes mentionnés ci-après :

- les actes et courriers relatifs aux affaires funéraires.

**Article 3** - Monsieur BARTOLI Dominique, pourra d'autre part, légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats.

**Article 4** - La présente délégation prend effet au 24 mai 2020, date d'exercice effectif de la fonction et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia (Haute Corse) dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité en application de l'article R 421-1 du Code de justice administrative.

**Article 5** - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corse du Sud ;

Monsieur le Procureur de la République, près le Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio ;

Monsieur le Trésorier Principal ;

L'intéressé.

Et sera affiché,

**Fait à Serra di Ferro, le 24 mai 2020**



*Signature de Monsieur BARTOLI Dominique*